

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2006

Le six octobre deux mille six, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents :

Mmes LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET ;
Messieurs BARALDI, BERENGER, FUGIER, GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO,
TROUILLOUD, VACHER.

Absents : Madame EMIN Myriam donne procuration à Madame RONDELET Isabelle
Madame LAURENT Simone donne procuration à Madame PEYLIN Ghislaine
Monsieur BARNIER Alain donne procuration à Monsieur ROUDET Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur Christian PERRET

Monsieur Le Maire relate la cérémonie d'honorariat de Monsieur Sainfort à la Mairie de St Aupre à laquelle il a assisté. Monsieur Sainfort a été Maire de St Aupre pendant 3 mandats de 1971 à 1989. Monsieur Gonzales sera nommé officiellement Chef de Centre lors de la Ste Barbe. Monsieur le Maire signale que l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers connaît un très grand succès.

85/2006

EXONERATION DE MAJORATION ET D'INTERET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que M Bouffar-Roupé Denis demande la remise gracieuse de la somme de 65 €, correspondant aux pénalités de retard pour le paiement de sa taxe d'urbanisme, cette dernière lui ayant été envoyée à une mauvaise adresse.
Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la remise gracieuse de la somme de 65 € à M. Bouffar-Roupé.

86/2006

MEMOIRE EN DEFENSE REQUETE COLLECTIF RUE DU TRAM-RUE DU CHARRAT

Monsieur le Maire précise que le Tribunal Administratif de Grenoble nous a adressé copie du recours en annulation engagé par le collectif rues du Tram/Charrat, représenté par M. Laurent Verguin, au sujet de deux décisions prises pour la mise en sens unique de la rue du Magnin, à savoir : la délibération du Conseil Municipal N° 33/06 du 30 mars 2006 demandant au Préfet la mise en sens unique définitive et l'arrêté du Maire N° 12/06 du 9 mai 2006 portant mise en sens unique sur la RD 520.

Dans le cadre de notre contrat d'assurance JURIPACTE, le mémoire en défense sera confié à Maître Patrick Martin, avocat à Meylan, qui est chargé de la défense des intérêts de la commune ; il y a lieu cependant d'autoriser le Maire à défendre dans cette affaire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

COMMISSIONS

Finances et Sports

Monsieur le Maire fait le point sur les contrats territoriaux établissant un programme quadriennal des subventions du Conseil Général. Le premier contrat expérimental est terminé. Le prochain contrat démarrera au 1^{er} janvier 2007, il est étendu à tout le département divisé en 13 territoires. Pour St Etienne de Crossey les programmes inscrits sont les suivants : acquisitions foncières pour création de logements ; aménagement de la maison Fagot en salles communales ; aménagement de place ; le complexe sportif ; la rue du Tram et la rue du Magnin ; le parking du foyer ; construction d'un foyer, d'une garderie ; aménagement camping ; Médicure ; vitraux.

Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner pour la superficie de surface commerciale à acquérir dans le bâtiment construit par Monsieur Joyaud. Le conseil choisi d'acquérir 2 surfaces commerciales de 129,4 m² et 54 m².

Une réunion a eu lieu à Coublevie pour un projet de police municipale. Une approche de coût annuel a été fait par la CAPV, une rencontre avec le Président est nécessaire avant une prise de position des communes concernées (Coublevie, St Jean de Moirans, la Buisse, St Etienne).

Urbanisme

L'enquête publique sur le projet de modification du P.O.S. qui a démarré le 15 septembre se terminera le 16 octobre.

Une réponse sera faite au courrier du Pays Voironnais à propos d'une extension du réseau d'eau sur la zone artisanale.

Le Conseil Municipal prendra en charge la somme de 527,26 € correspondants aux travaux du géomètre pour la reprise de la voie traversante aux lotissements du Bourg et du Verger.

Une enquête publique sera ouverte à la fin de l'année pour le schéma de secteur du Pays Voironnais. Le prochain Plan local de l'Urbanisme devra respecter le schéma de secteur, le schéma directeur et la charte du parc de Chartreuse.

Travaux

La Direction Départementale de l'Equipement a fourni les plans des deux giratoires : celui de l'entrée du village côté St Laurent du Pont et celui du carrefour de la poste.

Une réunion a eu lieu au Pays Voironnais à propos de la défense incendie. Le Pays Voironnais a la compétence eau potable mais n'a pas la compétence sécurité incendie. Or ces deux services utilisent les mêmes réseaux d'eau mais ne sont pas compatibles (différence de pression). Le Pays Voironnais propose que les communes se regroupent pour faire un appel d'offre pour améliorer le réseau défense incendie.

La porte du local paroissial est posée, il reste l'étanchéité et le plafond à faire.

Le cabinet de géomètre Sintégra a fait parvenir le plan pour les travaux chemin des Sources, il faut maintenant matérialiser sur ce plan le pan coupé pour faciliter l'accès des camions de secours et de ramassage des ordures ménagères.

Vie du village

70 adhérents en comptant les pouvoirs ont voté lors de l'assemblée générale de la Maison Pour Tous. L'actuel Bureau proposait de modifier les statuts en excluant le Centre de loisirs des sections de la M.P.T. ; cette proposition n'a pas été retenue, les statuts restent donc en l'état mais le Bureau démissionne. Une prochaine assemblée générale aura lieu avec la réélection d'un nouveau Conseil d'Administration qui élira à son tour le nouveau Bureau.

Madame Lequien fait un résumé de la réunion qui a eu lieu avec les habitants de la rue du Tram. Une assemblée importante qui a évoqué la vitesse dans la 1^{ère} partie de la rue du tram, mais cette question a été mise de côté, en attente de la construction du rond point qui conditionnera le positionnement du 2^{ème} plateau. Il a été demandé de solliciter à nouveau le Conseil général pour une déviation tubée sous l'église et de faire étudier l'aménagement définitif du sens de circulation par un bureau d'étude.

La proposition de fermeture par un terre plein de la rue du Charrat ne pouvait être mise en place que si les camions de ramassage des ordures ménagères pouvaient passer ; or il n'est pas possible, compte tenu de la longueur des camions, de mettre en oeuvre cette proposition, la solution sera étudiée avec des quilles et une chaîne.

Reprise des discussions avec les riverains de l'îlot Fagot lors de la dernière réunion cœur du village.

Social

Le taux d'occupation des logements d'urgence atteint les 100 %.

L'augmentation des heures pour l'ADPAH est en majorité due à l'APA.

Pays Voironnais

Une convention a été signée entre le Parc de Chartreuse et le Pays Voironnais pour la gestion d'un pôle d'excellence bois avec une usine de chauffage à bois déchiqueté qui s'installera sur la ZA de St Laurent du Pont.

Lors du dernier bureau, Quicksilver était présent pour présenter ses projets d'implantation. Les sites logistiques : St Etienne de St Geoires sera opérationnel au printemps 2007, les travaux pour débiteront en 2007. Le bâtiment abritant le siège mondial de son activité ski sur Centr'Alp 2 sera opérationnel à l'automne 2008.

Monsieur le Maire clôt la séance à 11 h 00. Prochaine réunion le 10 novembre 2006.